

01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Vilogia et d'approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure - BISCHWILLER

CP/2019/430

Service chef de file :

E2 - Direction des finances et de la commande publique

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la SA d'HLM Vilogia pour une opération d'acquisition de logements situés à Bischwiller.

SA d'HLM VILOGIA

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général a décidé de la mise en place d'une garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs, conclue le 7 décembre 2017, entre le Département et la SA d'HLM Vilogia pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat.

La SA d'HLM Vilogia sollicite la garantie du Département, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 3 898 512 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de quatre Lignes du Prêt PLAI et PLAI foncier (prêt locatif aidé d'intégration) de 835 969 € et de 354 866 € et PLUS et PLUS foncier (prêt locatif à usage social) de 1 863 171 € et de 844 506 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 41 logements situés Rue du Maréchal Joffre à Bischwiller.

Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Vilogia à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 898 512 € destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 41 logements situés Rue du Maréchal Joffre à Bischwiller et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Vilogia à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 898 512 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY